

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/134/EDUC

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2023

OBJET : EDUCATION

Modification de l'école Antoinette Castelli de Ceccia dans le cadre de la création d'une école maternelle immersive publique en langue corse - Adoption du programme de travaux et du plan de financement.

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 octobre 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jacky AGOSTINI ; Jean-Claude TAFANI à Vincent GAMBINI ; Gérard CESARI à Grégory SUSINI ; Marie-Luce SAULI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Janine ZANNINI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Claire ROCCA SERRA ; Ange Paul VACCA à Nathalie MAISETTI ; ; Georges MELA à Jean-Michel SAULI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la quatrième adjointe déléguée à la Culture, à l'Éducation, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La commune de Portivechju est particulièrement sensible à la promotion de la langue corse. Ainsi, le lundi 27 février 2023, lors de la visite de M. le recteur de l'Académie de Corse et de M. l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) de Corse-du-Sud, le projet de création d'une école maternelle immersive publique en langue corse sur le territoire communal a été acté.

Dans un cadre privilégié, avec une classe maternelle unique et un effectif scolaire à taille humaine, l'école Antoinette Castelli de Ceccia est retenue pour être la première école immersive publique de l'extrême-sud de la Corse.

Des travaux doivent être entrepris afin que l'école, actuellement consacrée aux élèves d'élémentaire, puisse accueillir des élèves en maternelle.

L'objectif est de créer :

- une salle de motricité ;
- un dortoir ;
- un préau fermé ;
- un lieu de rangement ;
- un bureau.

Au total, près de 177m² seront créés ou rénovés pour permettre l'accueil des élèves dans les meilleures conditions. Le coût de l'opération est entièrement supporté par la Commune sur ses fonds propres. Néanmoins, au vu des nombreux appels à projets en cours relatifs aux écoles, ce plan de financement est susceptible d'évolutions si ce projet était éligible.

Le coût global de l'opération est ainsi établi à un montant de 357.355,60 € HT, soit 398.566,81 € TTC, détaillé comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	300.123,20 €	330.135,52 €
Etudes	57.232,40 €	68.431,29 €
TOTAL	357.355,60 €	398.566,81 €

Le plan de financement du projet se décline de la manière suivante :

DESIGNATION	MONTANT
Part communale HT	357.355,60 €
Rappel TVA	41.211,21 €
Part communale TTC	398.566,81 €
Montant total TTC	398.566,81 €

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme de travaux de modification de l'école Antoinette Castelli de Ceccia dans le cadre de la création d'une école maternelle immersive en langue corse et d'en adopter le plan de financement.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes 06 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le programme de travaux de modification de l'école Antoinette Castelli de Ceccia dans le cadre de la création d'une école maternelle immersive en langue Corse, pour un montant global de 357.355,60 € HT, soit 398.566,81 € TTC.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération visé à l'article 1 tel que résumé ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Part communale HT	357.355,60 €
Rappel TVA	28.813,75 €
Part communale TTC	398.566,81 €
Montant total TTC	398.566,81 €

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération.

ARTICLE 4 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

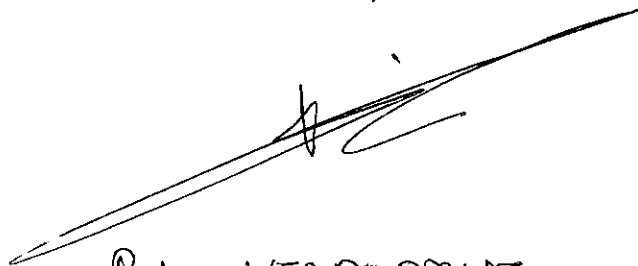
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal line with a small vertical stroke and a loop in the middle.

Petru VESPERINI